

FRANCÉOLE INDUSTRIE : la secrétaire d'État Delphine Gény-Stephann visite l'entreprise longvicienne

Alors que les députés plangent sur le projet de Loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances Delphine Gény-Stephann a visité l'entreprise Francéole Industrie de Longvic pour illustrer un bel exemple de rebond économique.



Entourée des représentants de l'État et de la municipalité de Longvic, Delphine Gény-Stephann (au centre) a visité l'entreprise Francéole Industrie. La secrétaire d'État a été accueillie par Sophie Haag, directrice générale.



Delphine Gény-Stephann est allée à la rencontre des salariés de l'entreprise. Photos N. H.



Sophie Haag a répondu aux questions de la secrétaire d'État et des autres représentants des collectivités.



Des segments de 30 mètres de long seront assemblés pour former des mâts d'éoliennes pouvant atteindre 120 mètres de haut. Ces derniers seront ensuite prêts à être livrés.

Créée en 2008, l'entreprise Francéole Industrie conçoit des mâts d'éoliennes en métal. Si, aujourd'hui, l'entreprise et ses 65 salariés occupent 10 à 15 % du marché français en produisant 75 mâts par an, elle a connu une période difficile soulignée par Sophie Haag, directrice générale. « Fin 2015, nous avons connu une baisse d'activité qui a conduit l'entreprise et ses sites de Longvic et du Creusot à déposer le bilan en mai 2017. » Grâce au soutien de l'État, Francéole a pu rebondir. « La commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises nous a permis d'entrer en contact avec un fonds d'investissement néerlandais. Ce dernier a racheté le site de Longvic en octobre 2017 et a permis la continuité de notre activité. Un autre fonds a pris la main pour relancer une activité sur notre ancien site du Creusot. » Pour mettre la lumière sur cet exemple de

rebond réussi après un échec économique, Delphine Gény-Stephann a choisi de visiter l'entreprise et de participer à une table ronde avec des entrepreneurs en situation de rebond.

« Il faut arrêter de mettre le projecteur sur le passé de l'entrepreneur »

La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances a souhaité mettre l'accent sur un volet spécifique du projet de Loi PACTE qui vise à aider les entreprises à croître, celui du rebond. « Nous voulons instaurer une série de mesures pour dédramatiser les choses avec des procédures accélérées et simplifiées pour les TPE notamment. Nous menons également une réflexion sur la stigmatisation subie par les dirigeants pour les aider à entreprendre à nouveau. »

Face aux 52 000 défaillances économiques par

an, l'État affirme avoir pris en compte les entreprises. Parmi les mesures envisagées pour encourager les entrepreneurs à repartir de l'avant, la suppression de l'indicateur 050 de la Banque de France qui fiche les chefs d'entreprise ayant connu deux liquidations. « C'est un frein à la reprise. De même, la publicité du privilège du Trésor sera davantage limitée pour ne pas alerter sur des cas eux-mêmes limités. Il faut arrêter de mettre le projecteur sur le passé de l'entrepreneur. »

Delphine Gény-Stephann souhaite également mettre le droit des faillites et le droit des sûretés au standard européen. « Il faut mettre en place les bons mécanismes pour les rendre plus efficaces. » La secrétaire d'État a mis l'accent sur le traitement des créanciers pour lequel elle veut trouver les solutions optimales pour les dirigeants.

Nadège HUBERT



Entourée de Sophie Haag, Bernard Schmetz, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, Denis Sommer, député du Doubs, rapporteur de la Loi PACTE, et Stéphanie Schaefer, commissaire au redressement productif, Delphine Gény-Stephann a répondu, lors d'une table ronde, aux questions de chefs d'entreprise en phase de rebond.